

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE JARZE VILLAGES DU 3 AVRIL 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le trois du mois d'avril à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Elisabeth MARQUET.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs BEAUDOIN J.P, HEUVELINE, JOUSSAUME, LEGRAND, BERARDI, PRAIZELIN, GOURDON, COURCELLE, CHAPON, BELLARD, CULLERIER, DESPLATS, EDIN, JOBERT, LUCIEN, ORIEUX, MAUXION.

Absents excusés : Mme Nadine LINARD
Mr Thierry LE MARREC donne pouvoir à Mme Raphaëlle DESPLATS

Absents : Mme LOISON Katy
Mr GUILLEUX Michel
Mr CONGNARD André
Mme BEAUDOIN Pauline
Mr TUFFIER Jérôme

Convocation : 30/03/2023
Affichage : 06/04/2023

Observation sur le dernier compte-rendu : Néant

Secrétaire de séance : Mr David LUCIEN

Madame le Maire informe de la démission du Conseil Municipal de Mr Dominique GERFAULT en date du 20 mars 2023.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal avoir signé dans le cadre de ses délégations permanentes les documents suivants :

- Proposition de la société SIGNAUX GIROD pour la fourniture de panneaux signalétiques pour un coût de 727.10 € TTC
- Commande de vêtements pour le personnel du service technique à la société EPI de Loire d'un montant de 2 933.87 € TTC

1 - FINANCES

1 - 1 Vote des taux de fiscalité 2023

Madame le Maire rappelle les taux d'imposition votés en 2022 :

Taxes	Taux N-1 de la collectivité	Produit fiscal à taux constants
TFB	44.63	909 113
TFNB	35.29	105 694
TH	15.30	43 512
		1 058 319

et propose de les augmenter pour 2023, 3 variations possibles, à savoir :

	Taux calculé	Produits mathématiques	Variation de produit fiscal
1 ^{ère} Variation TFB mini	46.10	939 057	29 944
	35.29	105 694	0
	15.46	43 967	455
	TOTAL	1 088 718	30 399
	Taux calculé	Produits mathématiques	Variation de produit fiscal
2 ^{ème} Variation TFB maxi	46.11	939 261	30 148
	35.29	105 694	0
	15.46	43 967	455
	TOTAL	1 088 922	30 603
	Taux calculé	Produits mathématiques	Variation de produit fiscal
3 ^{ème} Variation TH idem TFB	46.10	939 057	29 944
	35.29	105 694	0
	15.74	44 763	1 251
	TOTAL	1 089 514	31 195

Décision du Conseil Municipal : Après délibération, le Conseil Municipal décide d'appliquer la troisième variation à l'unanimité.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'appliquer la troisième variation différenciée à l'unanimité.

Les taux 2023 votés sont :

Taxe foncière bâtie 46.10 %

Taxe foncière non bâtie 35.29 %

Taxe d'habitation 15.74 %

Le produit attendu s'élève à 1 089 514 €.

1 - 2 Instauration d'une Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants

VU le Code général des impôts notamment ses articles 1407 à 1407 ter

La Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants (THLV) peut être instaurée dans toutes les communes où la Taxe sur les Logements Vacants (TLV) n'est pas applicable (la TLV concerne exclusivement les

communes de plus de 50 000 habitants ayant un déséquilibre fort entre l'offre et la demande logements dont la liste est fixée par décret).

La THLV est due par les propriétaires qui possèdent un logement vacant à usage d'habitation depuis plus de deux ans consécutifs à compter du 1er janvier de l'année d'imposition.

Ne sont pas concernés par la THLV :

- les logements occupés plus de 90 jours consécutifs dans l'année,
- les logements subissant une vacance involontaire (le propriétaire cherche un locataire ou un acquéreur),
- les logements nécessitant des travaux importants pour être habitable (plus de 25 % de la valeur du logement),
- les résidences secondaires meublées soumises à la taxe d'habitation.

Le taux applicable pour la THLV correspond au taux communal de la taxe d'habitation de la commune, majoré, le cas échéant, du taux des EPCI dont elle est membre ou celui de l'EPCI ayant délibéré afin d'assujettir à la THLV.

Madame le Maire propose au Conseil municipal d'adopter à partir du 1er janvier 2024, l'assujettissement à la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) des logements vacants à usage d'habitation situés sur la Commune de Jarzé Villages.

Décision du Conseil Municipal : Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

1 - 3 Vote des subventions 2023

Monsieur Michel COURCELLE présente le tableau des subventions pour 2023 :

SUBVENTIONS 2023	Versé en 2022	Demandé en 2023	Proposé en 2023	Nbre d'enfants concernés
Associations de Beauvau :				
SOCIETE L'UNION (Boule de Fort)	200 €	200 €	200 €	
ANCIENS COMBATTANTS (Marcé - Beauvau)	Gerbes + SDF	Gerbes + SDF	Gerbes + SDF	
FGDON Marcé - Beauvau	60 €			
Associations de Chaumont :				
ANCIENS COMBATTANTS (Chaumont- Lué)	Gerbes + SDF	Gerbes + SDF	Gerbes + SDF	
AMICALE BIBLIOPHILE CHAUMONT	200 €	200 €	200 €	
FOLK CHAUM PAS	200 €	1 000 €	200 €	
Club Bonne Humeur		300 €	300 €	
Associations de Jarzé :				
AMICALE SAPEUR-POMPIERS	400 €		400 €	
ANCIENS COMBATTANTS (Jarzé)	Gerbes + SDF	Gerbes + SDF	Gerbes + SDF	
ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DE LA CHAPELLE DE MONTPLACE	600 €	700 €	600 €	
BIBLIOTHEQUE	900 €	900 €	900 €	
MULTISPORTS JARZE VILLAGES (MJV)		5 000 €	5 000 €	
ESJ SECTION TENNIS		500 €	500 €	
ESJ SECTION TENNIS DE TABLE	260 €	334 €	334 €	
LYRE JARZEENNE	500 €	500 €	500 €	
SOCIETE L'ESPERANCE (Boule de Fort)	2 000 €			
SOCIETE Le Petit Cercle (Boule de Fort)		2 000 €	2 000 €	
Association Piègeage (achat de lacets)	300 €		200 €	
Associations de Lué-en-Baugeois :				
CLUB DE L'AMITIE (Lué)	400 €	400 €	400 €	
COMITE DES FETES (Lué)	700 €	700 €	700 €	
CERCLE DE L'UNION DE Lué (Boule de Fort)	2 500 €			
Associations sportives et culturelles hors commune (20€ par enfant) :				
DURTAL VELO	40 €		60 €	3
Seiches Basket		150 €	150 €	12
ASSOCIATION JUDO CLUB DE SEICHES	60 €		120 €	6
ASSOC KARATE CLUB BAUGEOIS	100 €		120 €	6
Olympic Baugeois Badminton			20 €	1
Zumba (La Chapelle St Laud)			100 €	5
Autres :				
FONDATION DU PATRIMOINE	160 €	160 €	160 €	
ASSOCIATION LES RESTAURANTS DU CŒUR	276 €		300 €	
Sous Total	9 856 €		13 464 €	
Participations :				
VILLES ET VILLAGES FLEURIS	50.00 €		50.00 €	
TRANSPORT SCOLAIRE	2 420.00 €		4 000.00 €	
OGEC ECOLE ST JEAN (nb élèves x coût fonctionnement/année scolaire)	53 092.00 €		55 000.00 €	
	65 418.00 €	0.00 €	72 514.00 €	

Décision du Conseil Municipal : A l'unanimité, le Conseil Municipal valide ces subventions.

1 – 4 Vote du Budget Primitif 2023

✓ Présentation par chapitres du Budget

• Budget Communal / Fonctionnement

SECTION FONCTIONNEMENT									
DEPENSES				RECETTES					
CHAPITRES	BP 2022	CA 2022	BP 2023	CHAPITRES	BP 2022	CA 2022	BP 2023		
011	Charges à caractère général	651 975	695 079.35	718 300	013	Atténuations de charges	1 000	8 204.10	25 000
012	Charges de personnel	1 074 360	1 110 463.14	1 171 046	70	Produits de service	199 000	183 235.20	205 450
014	Atténuations de produits	0	1 996	2 500	73	Impôts et taxes	1 247 594	1 257 725.84	1 290 319
65	Autres charges de gestion courante	279 490	266 430.75	282 602.67	74	Dotations et participations	777 347	790 838.43	797 055
66	Charges financières	6 029.62	6 029.62	4 981.66	75	Autres produits de gestion	40 000	39 757.99	32 000
67	Charges exceptionnelles	1 000	489	1 000	76	Produits financiers	0	0	0
68	Dotations amortissements	0	262.81	554.80					
022	Dépenses imprévues	76 690.86		69 838.87	77	Produits exceptionnels	25 000	61 167.02	1 000
023	Virement à la section d'investissement	400 000	0	100 000	042	Opérations d'ordre	0	1 999.03	0
042	Opérations d'ordre	7 626	10 819.37	0					
	Sous-total	2 497 171.48	2 091 570.04	2 350 824.00		Sous-Total	2 289 941	2 342 927.61	2 350 824
						Report N-1	207 230.48	207 230.48	0
	TOTAL	2 497 171.48	2 091 570.04	2 350 824.00		TOTAL	2 497 171.48	2 550 158.09	2 350 824

• Budget Communal / Investissement

SECTION INVESTISSEMENT									
DEPENSES				RECETTES					
CHAPITRES	BP 2022	CA 2022	BP 2023	CHAPITRES	BP 2022	CA 2022	BP 2023		
20	Immobilisations corporelles	0	0	0	013	Subventions d'investissement	19 385	18 512.06	20 885
					16	Emprunts et dettes assimilés	750 000	0	750 000
21	Immobilisations corporelles	1 223 298.23	669 431.37	559 781.71	10	Dotations, fonds divers et réserves	812 557	816 326.86	558 588.05
					023	Immobilisations en cours	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilés	116 375.53	116 375.53	92 728.91	165	Dépôts et cautionnements reçus	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	84 000	84 000	10 000	27	Autres immobilisations financières	0	0	0
10	Dotations et fonds divers	0	0	0	24	Produits cessions immobilisations	0	0	26 640
040	Opérations d'ordre	0	1 999.03	0	21	Virement de la section fonctionnement	400 000	0	100 000
041	Opérations patrimoniales	0	16 232.09	0	040	Opérations d'ordre	7 626	10 819.37	0
	RAR	201 560	201 560	201 560	041	Opérations patrimoniales	0	16 232.09	0
	Sous-total	1 423 673.76	1 089 598.02	864 070.62		Sous total	1 989 568.55	861 890.38	1 456 113.05
	Besoin de financement N-1	565 894.79	565 894.79	592 042.43		Excédent N	0	0	0
	TOTAL	1 989 568.55	1 655 492.81	1 456 113.05		TOTAL	1 989 568.55	861 890.38	1 456 113.05

Décision du Conseil Municipal : Le Conseil Municipal vote le Budget Primitif 2023 à l'unanimité.

1 – 5 Emprunt Budget Communal

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de recourir à un emprunt de 750 000 €, pour faire face aux dépenses d'investissement. Cette somme est prévue au Budget Communal.

Trois établissements bancaires ont été sollicités : le Crédit Agricole Anjou Maine, le Crédit Mutuel et la Banque Postale.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à contracter cet emprunt avant la prochaine réunion de conseil.

Décision du Conseil Municipal : A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord.

1 – 6 Modification de l'indemnité d'un Conseiller Délégué

Suite à la démission de M. Dominique GERFAULT, Madame le Maire informe avoir nommé le 03 avril 2023, M. Dominique CHAPON, Conseiller délégué à l'accessibilité, en plus de sa délégation aux finances.

Madame le Maire propose donc de lui octroyer l'indemnité suivante : 100% de l'indemnité de Conseiller délégué aux finances et 50 % de l'indemnité de Conseiller délégué à l'accessibilité soit une indemnité totale de 350.04 € /mois.

Décision du Conseil Municipal : Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

2 -VALIDATION DES PROJETS DE LA JOURNEE CITOYENNE

Mr David LUCIEN, présente les chantiers à valider pour la journée citoyenne du samedi 27 mai 2023 :

Thématique	Description de l'action	Lieu de réalisation	Commune déléguée	Nb personnes min/max
Jardinage	Nettoyage de la mare la Dame Blanche	Richebourg	Beauvau	6 à 8
Bricolage	Barrières - Sécurisation parking salle communale	Salle des fêtes	Beauvau	3 à 4
Jardinage	Restauration de la mare Rue du cimetière	Rue du cimetière	Beauvau	2 à 3
Bricolage	Confection d'ardoises identifiant les arbres et les enfants (1 naissance 1 arbre)	Atelier municipal	Jarzé	2 à 3
Nettoyage	Ramassage déchets/balayage trottoirs/rues	Bourg/campagne	Jarzé	4 à 32
Nettoyage	Ramassage déchets/balayage trottoirs/rues	Bourg/campagne	Chaumont	4 à 15
Nettoyage	Ramassage déchets/balayage trottoirs/rues	Bourg/campagne	Beauvau	4 à 15
Nettoyage	Ramassage déchets/balayage trottoirs/rues	Bourg/campagne	Lué	4 à 15
Cuisine	Préparation collation Jarzé + Beauvau	Cuisine périsco	Jarzé	4 à 6
Cuisine	Préparation collation Lué	Mairie	Lué	2 à 3
Cuisine	Préparation collation Chaumont	À définir	Chaumont	2 à 3
Bricolage/Peinture	Fabrication de décorations de Noël en palettes/bois	Atelier municipal	Jarzé	10 à 15
Nettoyage	Balayage terrain de tennis	Terrain de tennis	Lué	3 à 4
Nettoyage	Ménage salle des associations	Bourg	Lué	4 à 5
Bricolage	Création d'une fresque géante de mots mêlés surdimensionnés	Cour de l'école	Jarzé	10 à 15
Bricolage/Peinture	Mise en place d'une signalétique pour indiquer la trame verte du bourg	Bourg	Jarzé	5 à 6
Peinture	Peindre les gradins de l'école	École	Jarzé	10 à 15
Peinture	Peinture portail cimetière	Cimetière	Lué	3 à 4

18 propositions de chantiers pour environ 200 personnes

Décision du Conseil Municipal : A l'unanimité, le Conseil Municipal valide ces chantiers.

3 - INFORMATIONS DIVERSES

- ❖ Remise à chaque Conseiller du Plan Guide de Résonnance sur le projet de réaménagement de la Place Norbert Davignon. Un temps d'échange sera organisé lors de la réunion du Conseil Municipal du 15 mai
- ❖ Attribution d'une aide à l'acquisition d'un véhicule peu polluant d'un montant de 2 500 €, suite à l'achat du vélo électrique pour les services techniques
- ❖ Commission urbanisme le 04/04 à 14h30
- ❖ ALTER invite des promoteurs pour les ZAC de Beauvau et Jarzé le 11/04 à 9h à la Mairie de Jarzé

❖ Commission Citoyenneté le 11/04 à 20h30

❖ Troc'plantes le 15/04 de 10h à 12h à La Grange

❖ Concert de la Chorale « Sans crier gare » le 9 juin à l'église de Chaumont d'Anjou

❖ Fête de la musique le 23 juin à Chaumont d'Anjou

Prochaine réunion du Conseil Municipal le 15 mai 2023 à 20h30